

## **REGLEMENT DES FOULÉES DANNOISES**

### I) **DESCRIPTIF :**

Les foulées dannoises, épreuve de course à pieds en compétition, se dérouleront le **DIMANCHE 31 MAI 2026** à Dannes, départ et arrivée au stade municipal. Cette épreuve est organisée par la commune de Dannes. Plusieurs courses seront au programme, des courses de un et deux kilomètres pour les catégories allant de poussins à cadettes, et de cinq et dix pour les catégories allant de cadets à masters/vétérans.

### II) **HORAIRES DES EPREUVES :**

9H : débutants poussins, 1 kilomètre.

9H30 : benjamins, deux kilomètres.

10H00 : de cadets à masters/vétérans, cinq et dix kilomètres.

### III) **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :**

Récompenses du 5 km :

Classement scratch, hommes et femmes

40 € 00 en carte cadeau pour le premier et la première

30 € 00 en carte cadeau pour le deuxième et la deuxième

20 € 00 en carte cadeau pour le troisième et la troisième

Pour les minimes, ils seront récompensés de 20 € 00 de cartes cadeaux pour le premier et la première.

## Récompenses du 10 km :

### Classement scratch, hommes et femmes

50 € 00 en carte cadeau pour le premier et la première  
40 € 00 en carte cadeau pour le deuxième et la deuxième  
30 € 00 en carte cadeau pour le troisième et la troisième

Le premier de chaque catégorie de cadets à masters 8 sera récompensé de 30 € 00 hommes et femmes inclus.

Prime scratch et premier de chaque catégorie non cumulables.

La première dannoise et le premier dannois se verra récompenser d'une carte cadeau de 30 € 00.

Une tombola sera mise en place à la fin de l'épreuve, tirage au sort avec les numéros de dossards.

## IV) CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Les courses sont ouvertes à toutes personnes, licenciées ou non licenciées.

Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence fédération française d'athlétisme ou toute autre fédération ayant reçu une délégation du ministère jeunesse et sport. Quant aux non-licenciés majeurs, ils devront remplir le P.P.D, parcours prévention santé, le certificat médical dans ce cas de figure n'étant plus obligatoire.

Quant aux mineurs non licenciés, ils devront remplir le questionnaire santé médical pour mineurs, qu'ils devront garder, les données étant confidentielles. Si toutes les réponses du questionnaire sont négatives, les parents devront fournir une attestation de santé. En cas de réponse positive, le mineur devra alors fournir un certificat médical de moins de six mois. Pour tous les mineurs licenciés ou non, l'autorisation parentale est nécessaire.

## V) SECURITE :

Elle sera assurée par une équipe de signaleurs bénévoles et une équipe de secouriste.

VI) **ASSURANCE** :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Quant aux non licenciés, ils leur incombent de s'assurer personnellement par le biais de leur assurance responsabilité ou toute autre assurance de leur choix.

VII) **DROITS D'INSCRIPTION** :

5 kms : 6 € 00 en ligne + 2 € 00 en ligne le jour même

10 kms : 8 € 00 en ligne + 2 € 00 en ligne le jour même.

Les inscriptions seront ouvertes le 5 mars 2026.

Pour les inscriptions le jour même elles seront clôturées 30 minutes avant le début de chaque épreuve.